Rapport annuel

2019

Law Society of Ontario | Barreau de l'Ontario

Rapport annuel 2019

Table des matières

Notre mandat 3
Priorités stratégiques 3
En bref 4
Message du trésorier 5
Message de la chef de la direction 6
Initiatives stratégiques 8
- Groupes de travail 9
- Compétence professionnelle 10
- Équité 12
- Accès à la justice 14

États financiers 16
Membres du Conseil 18
Statistiques 22
- Membres 23
- Délivrance de permis 31
- Règlementation 33

Rapport annuel 2019

Notre mandat

Le Barreau de l'Ontario (Barreau) régit les professions juridiques dans l'intérêt public en veillant à ce que les avocates, les avocats et les parajuristes qui servent la population de l'Ontario répondent à des normes élevées en matière de formation, de compétence et de déontologie.

En s'acquittant de son mandat de règlementation, le Barreau observe des principes qui englobent la protection de l'intérêt public, la défense et la promotion de la cause de la justice et la primauté du droit, et la facilitation de l'accès à la justice pour la population de l'Ontario en agissant de manière rapide, transparente et efficace.

Priorités stratégiques

En 2015, le Barreau s'est donné un plan stratégique sur quatre ans contenant cinq priorités :

1. Diriger à titre d'ordre professionnel.
2. Prioriser la compétence continue des avocats et des parajuristes.
3. Améliorer l'accès à la justice en Ontario.
4. Mobiliser les intervenants et le public grâce à une communication dynamique.
5. Augmenter l'efficacité de l'organisation.

Le Barreau a poursuivi ces priorités en entreprenant plusieurs initiatives. Vous pouvez vous renseigner sur nos plus récents accomplissements – ce que nous avons fait et pourquoi ils sont importants – dans la section sur les initiatives stratégiques du présent rapport.

Le travail prévu dans l'approche stratégique 2015-2019 est maintenant terminé. Avec l'élection d'un nouveau conseil d'administration (aussi appelé Conseil) en avril 2019, le Barreau a commencé à élaborer un plan stratégique pour les quatre prochaines années. Nous rendrons compte des activités reliées à ce plan dans les rapports annuels ultérieurs.

Rapport annuel 2019

En bref

2 423 permis d'avocats

1 057 permis de parajuristes

Membres :

55 360 avocats

9 470 parajuristes

37 900 avocats exerçant le droit

3 700 parajuristes fournissant des services juridiques

4 379 plaintes renvoyées à la Direction de la règlementation professionnelle

48 % des plaintes de règlementation professionnelle concernaient les services

144 avis de discipline publiés

Rapport annuel 2019

Message du trésorier

Au moment d'écrire ce message

En repensant au travail du Barreau tout au long de l'année 2019 et à mon mandat de trésorier, je tiens à souligner qu'au moment où j'écris ces lignes, nous continuons à réagir aux conséquences sociales et économiques considérables de la pandémie, dans le monde entier et dans la société, et dans l'ensemble de la pratique du droit, du secteur de la justice et du public que nous servons. En tant que profession, nous avons réagi à cette situation extraordinaire avec collégialité, collaboration, innovation et une certaine ingéniosité.

De même, nous menons d'importantes discussions sur le racisme anti-Noirs, soulignant la nécessité de réduire les barrières créées par le racisme et par la discrimination involontaire et indirecte. L'engagement du Barreau à mettre en œuvre les appels à l'action de la Commission de vérité et réconciliation et à œuvrer à la réconciliation avec les Premières Nations, les Inuits et les Métis est également important.

Ce contexte est déterminant pour réfléchir à notre travail en 2019 et pour envisager l'avenir. Ensemble, nous devons rester concentrés sur notre objectif d'accroitre l'équité dans la représentation des titulaires de permis racialisés et des membres des communautés en quête d'équité, et sur l'intégration des enseignements tirés de la pandémie à la pratique du droit afin d'améliorer l'accès à la justice pour la population de l'Ontario. On peut envisager avec optimisme l'avenir au regard des enseignements dont nous avons bénéficié et que nous pourrions mettre en application ultérieurement.

Atteindre des objectifs communs

Au cours de l'année écoulée, le Barreau a réalisé des progrès considérables et significatifs pour mettre en œuvre la phase finale et culminante des priorités stratégiques pour 2015 à 2019 établies par le Barreau. Parmi les faits saillants de cette année, mentionnons l'amélioration des compétences professionnelles et la collaboration avec nos intervenants et nos partenaires afin de régler les questions stratégiques et de promouvoir l'accès à la justice pour toute la population de l'Ontario.

La compétence professionnelle fait partie intégrante des professions et du mandat du Barreau de règlementer dans l'intérêt public. En 2019, le Barreau a déployé des efforts pour aider les avocats et les parajuristes en leur offrant des soutiens à la pratique, des activités éducatives, des renseignements et des ressources visant à améliorer leurs compétences.

Un élément important de la compétence est notamment la prestation de renseignements juridiques et de services de bibliothèque pour les titulaires de permis. En collaboration avec les parties concernées au cours de l'année, nous avons défini l'orientation des services de bibliothèque par le biais du Réseau de renseignements et de ressources juridiques (RRRJ). Cette nouvelle approche de la gouvernance apporte une expertise bibliothécaire accrue à la surveillance des services de renseignements juridiques et de bibliothèques pour les praticiens et praticiennes de toute la province.

Tout au long de 2019, nous avons continué à compter sur la contribution et la collaboration des intervenants du secteur de la justice pour positionner le Barreau de manière stratégique dans les années à venir. Cela comprend le travail important de nos groupes de travail, qui se concentrent sur les questions stratégiques auxquelles sont confrontées les professions, telles que la technologie, la santé mentale, la règlementation proportionnée et le droit de la famille.

En 2019, le Barreau a poursuivi ses efforts pour garantir l'accessibilité des services d'aide juridique aux Ontariens et Ontariennes à faible revenu. Fort d'une longue expérience dans la prestation de services d'aide juridique aux Ontariens et Ontariennes, le Barreau, avec l'aide des parties prenantes, a plaidé en faveur d'une amélioration de la *Loi de 1998 sur les services d'aide juridique*.

De grands progrès ont été réalisés en ce qui concerne la révision des services juridiques familiaux au cours de l'année dernière. Nous procédons de manière prudente et réfléchie en continuant à examiner les critères de changement et à consulter les experts en la matière, les parties prenantes et le public, concernant un éventuel permis de prestataire de services juridiques en droit de la famille.

Ce fut un honneur et un privilège de diriger le Barreau en tant que trésorier au cours des deux dernières années, avec l'aide d'un groupe de conseillères et de conseillers dévoués et d'un personnel opérationnel tout aussi dévoué et professionnel sous la gouverne de notre chef de direction Diana Miles. Je suis convaincu qu'avec ce soutien et les conseils de ses nombreux intervenants et partenaires, le Barreau continuera de jouer un rôle d'organe de règlementation compétent et efficace dans l'intérêt public.

Le trésorier,
Malcolm M. Mercer

Rapport annuel 2019

Message de la chef de la direction

Envisager l'avenir du Barreau

Déjà à ma troisième année comme chef de la direction, je continue de me sentir honorée de faire partie d'une organisation axée sur le public et l'avenir, tout en étant fière de son passé et de son histoire. Cette perspective – envisager l'avenir en bâtissant sur les succès du passé, a éclairé plusieurs de nos activités en 2019.

Au cours de la dernière année, nous avons réalisé avec succès les priorités stratégiques du Barreau pour 2015 à 2019. Sous la direction de notre conseil d'administration, nous avons mis en œuvre de nombreux objectifs majeurs dans tous nos secteurs de politiques essentiels. À la suite des premières élections simultanées des avocats et parajuristes au Conseil en avril 2019, notre nouveau Conseil évaluera et mettra à profit ces accomplissements en fixant les priorités pour les travaux en cours de l'organisation.

Parmi nos accomplissements majeurs en 2019, nous avons examiné nos approches opérationnelles et orienté judicieusement notre organisation vers l'avenir. Nous avons révisé notre processus budgétaire pour prévoir plus exactement les résultats et les charges annuels, et nous centrer sur les projets et les programmes approuvés avec à l'appui, des politiques et des plans d'activités formalisés. Cette nouvelle approche visant à fixer nos priorités et à planifier à plus long terme a entrainé une diminution de la cotisation annuelle des avocats et des parajuristes de l'Ontario pour 2020.

L'équipe de la haute direction et moi-même avons poursuivi le travail amorcé en 2018, afin de mettre en valeur et d'améliorer la collaboration interfonctionnelle en assurant des communications internes accrues et une fixation des objectifs coordonnée pour toutes les directions. Nous avons ainsi pu améliorer les résultats de l'organisation et produire un engagement plus rapide et plus efficace, tant sur le plan interne qu'externe avec nos parties concernées. Désormais, nous visons à mieux affecter nos ressources humaines et infrastructurelles à nos activités, afin d'être souples et rentables.

L'accomplissement qui exemplifie le mieux notre vision de l'avenir est l'établissement de nos valeurs d'entreprise. Avec la participation de toute l'organisation, nous avons déterminé un ensemble de valeurs communes pour façonner notre travail ensemble et avec les autres. Ce projet est l'aboutissement d'une série d'améliorations que nos équipes opérationnelles ont adoptées pour communiquer plus efficacement, fixer des plans de rendement clairs et renforcer notre engagement envers le mandat du Barreau. Nous sommes une société de règlementation à multiples facettes et une entreprise jouissant d'une bonne réputation tant au niveau national qu'international grâce à notre direction en règlementation, de notre expertise et de nos compétences. Notre personnel est fier de notre orientation vers l'intérêt public, parce qu'il sait que ce que nous faisons est important. Nous continuerons à servir le public à la lumière de nos nouvelles valeurs, illustrées sur la page adjacente : excellence, réactivité, compassion, unis dans nos objectifs et patrimoine.

Je me réjouis de continuer à tirer parti de nos nombreux accomplissements en 2020. Je remercie mon équipe pour son dévouement et son excellent travail, et le trésorier Mercer pour sa direction attentionnée et son soutien tout au long de l'année.

La chef de la direction,
Diana Miles

Rapport annuel 2019

Les valeurs d'entreprise du Barreau de l'Ontario

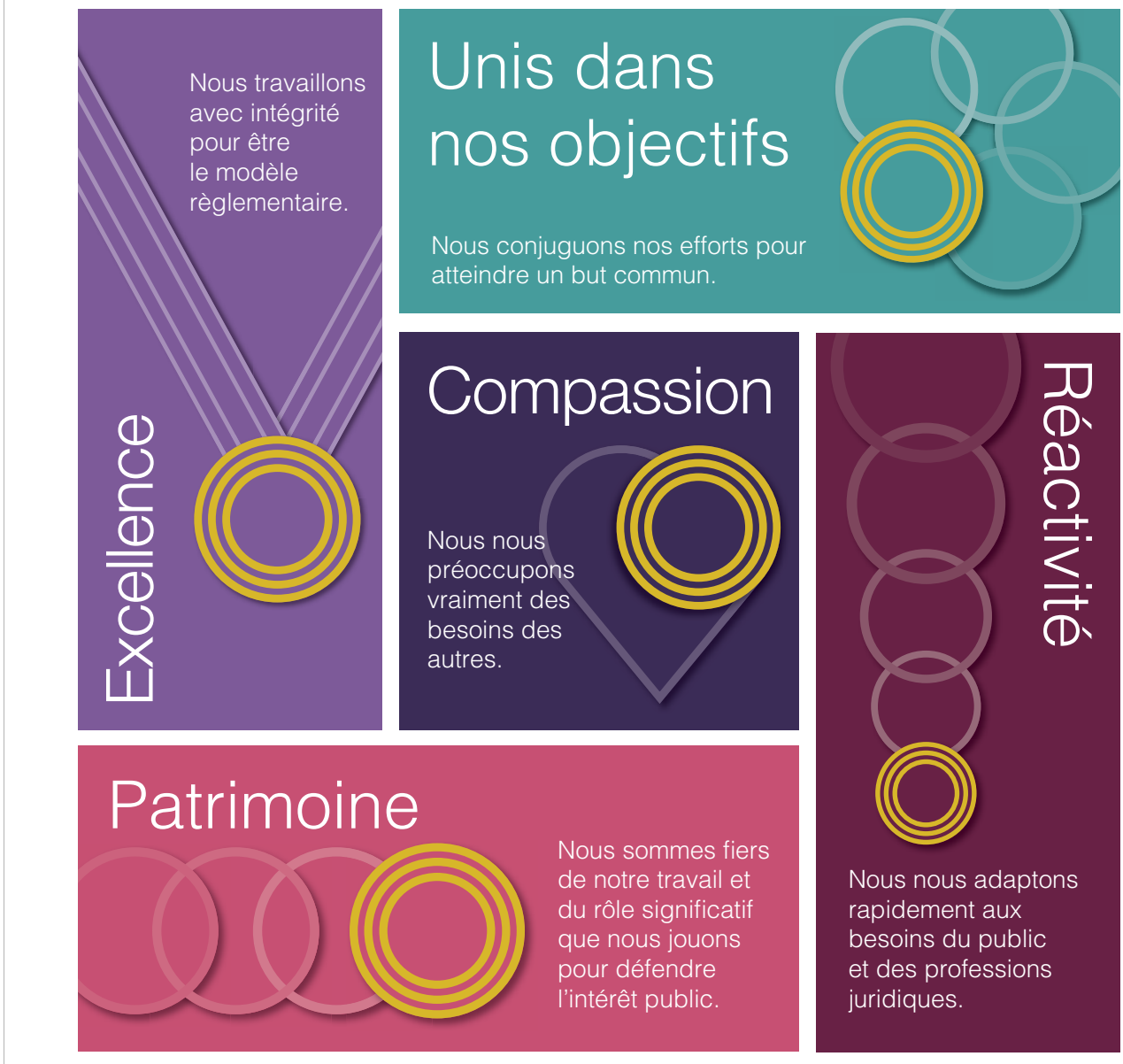

Initiatives stratégiques

2019

INITIATIVES STRATÉGIQUES

Groupes de travail

Pourquoi c'est important :

Le conseil d'administration du Barreau établit les groupes de travail pour mener des recherches et des examens sur des enjeux ou des besoins actuels ou potentiels et en faire rapport et faire des recommandations.

Ce que nous avons fait :

- Le **Groupe de travail sur la technologie**, créé en 2018, continue d'examiner les technologies juridiques actuelles et émergentes afin de déterminer si elles répondent bien aux normes de règlementation et aux codes de déontologie, et si elles aident le public. Le groupe de travail examine ces questions en vue de recommander des approches et des outils règlementaires qui faciliteront adéquatement l'accès à la justice et protègeront le public, et pour voir si elles facilitent et promeuvent l'innovation technologique dans les professions.

  Le groupe de travail a présenté son premier rapport d'étape en novembre 2019. Il continuera à faire des rapports périodiquement pour assurer l'engagement du public et des professions envers les questions et les idées qu'il envisage.

- Le **Groupe de travail sur l'examen des programmes** a été créé pour déterminer si certains programmes du Barreau continuent d'être pertinents et nécessaires, et si leurs objectifs sont toujours valables. En particulier, le groupe de travail évalue si les programmes permettent d'obtenir des résultats. Le groupe de travail fera régulièrement rapport au Conseil sur ses progrès.

- Le **Groupe de travail sur la règlementation proportionnée** a été créé pour examiner la proportionnalité des obligations, des processus et des procédures règlementaires qui touchent les membres dans leurs communications avec le Barreau. Le groupe de travail peut proposer des changements pour concilier la protection du public et le fardeau règlementaire. Le groupe de travail fera régulièrement rapport au Conseil sur ses progrès.

INITIATIVES STRATÉGIQUES

Compétence professionnelle

Pourquoi c'est important :

La compétence professionnelle fait partie intégrante du mandat du Barreau afin de règlementer dans l'intérêt public – et il est essentiel que nous améliorions continuellement les possibilités et que nous en créons de nouvelles pour aider nos membres à renforcer leurs compétences et leurs connaissances afin de servir le mieux possible la population de l'Ontario.

Ce que nous avons fait :

- Le **Réseau d'encadrement de la pratique (REP)** a jumelé 559 formateurs et conseillers à des membres qui ont demandé du soutien, et a offert six nouveaux programmes de formation et évènements communautaires en 2019, dont une discussion sur l'encadrement et des ateliers sur les habitudes de résilience, la compétence culturelle et l'établissement d'objectifs.

  Dans le cadre du REP, le programme **Encadrement des dirigeants 2020** a fait un appel de recrutement vers la fin de 2019. Ce programme fournit des services d'encadrement par des leaders de cabinets juridiques chevronnés à des dirigeant(e)s de cabinets comptant de 2 à 20 professionnels juridiques. Le nouveau programme a suscité un intérêt important et est actuellement mis à l'essai avec 10 engagements en 2020.

- Le Barreau, la Fédération des associations du Barreau de l'Ontario et la Toronto Lawyer's Association ont approuvé le **Réseau de renseignements et de ressources juridiques (RRRJ)**. Avec un nouveau conseil d'administration indépendant dont les membres possèdent une expertise particulière, le RRRJ sera bien placé pour assurer la prestation de renseignements juridiques et de services de bibliothèques aux membres du Barreau.

- La **Ligne d'aide à la gestion de la pratique (GDLP)** a amélioré l'accès par téléphone en offrant une connexion directe à partir de la ligne des membres et un système de tri par boite vocale. Ces changements réduisent le temps d'attente des appels faits pendant les

Compétence professionnelle

pics, permettent de laisser des messages confidentiels à la Ligne d'aide en dehors des heures ouvrables et permettent aux membres d'indiquer si leur appel est urgent, le cas échéant. Ainsi, le personnel peut répondre aux appels en ordre de priorité afin de mieux servir les praticiens.

De plus, une liste de vérification des décisions a été créée pour aider les membres à résoudre seuls leurs problèmes de responsabilité professionnelle ou de gestion de la pratique. Une FAQ et des ressources concernant l'attestation électronique ont également été élaborées. Ces documents se trouvent au lso.ca.

INITIATIVES STRATÉGIQUES

Équité

Pourquoi c'est important :

Le Barreau fait ce que doit pour que le droit et la pratique du droit représentent toute la population de l'Ontario, y compris les peuples autochtones, les francophones et les communautés visées par l'équité. Le Barreau veille aussi à assurer que son lieu de travail et les professions juridiques soient exempts de harcèlement et de discrimination.

Ce que nous avons fait :

- Nous avons lancé un cours gratuit de trois heures en ligne visant à promouvoir l'égalité, la diversité et l'inclusion (EDI) dans les professions juridiques. Le cours a été préparé pour aider les membres à accumuler leurs trois premières heures de **Formation professionnelle continue (FPC) en EDI**. Ce nouveau cours s'ajoute aux autres activités de FPC en EDI.

- Une exigence a été approuvée pour que les membres reconnaissent, conformément au code de déontologie, leurs responsabilités à l'égard des **droits de la personne** en Ontario et respectent leur obligation de ne pas discriminer. L'exigence fait maintenant partie de la déclaration annuelle des membres.

- Nous avons augmenté la clarté et la transparence lorsque le Conseil a approuvé des améliorations au **processus d'évaluation des bonnes mœurs** et aux documents qui communiquent ce processus aux demandeurs, aux membres et au public. Par exemple, une description des étapes du processus et des résultats possibles à chaque étape améliore la transparence du processus d'examen.

- Les nouvelles ***Règles de pratique et de procédure*** du Tribunal du Barreau ont été approuvées et sont entrées en vigueur le 1er janvier 2020. Les règles sont plus flexibles pour gérer les cas et les méthodes d'audition, et permettent aux formations de mieux répondre aux besoins particuliers et aux dynamiques de chaque cas — y compris les besoins des parties, des plaignants, des témoins et du public.

Équité

Cette flexibilité est particulièrement appréciée dans les affaires qui peuvent viser des questions de santé mentale. Par exemple, en vertu des nouvelles règles, une formation qui entend une requête relative à la conduite peut – sur consentement – trancher des affaires qui feraient autrement l'objet d'une requête en capacité.

INITIATIVES STRATÉGIQUES

Accès à la justice

Pourquoi c'est important :

Il est crucial que la population de l'Ontario ait un accès équitable et égal au système de justice. De nombreuses personnes, surtout celles aux moyens modestes, ont un accès restreint ou nul à l'aide dont elles ont besoin pour régler leurs questions juridiques. Faciliter l'accès à la justice en Ontario fait partie des obligations législatives du Barreau et nous continuons de collaborer avec nos partenaires du système de justice pour soutenir les initiatives et les programmes qui améliorent l'accès à tous et à toutes.

Ce que nous avons fait :

- Le Comité sur l'accès à la justice a lancé un **examen de l'approche du Barreau en matière d'accès à la justice** et en mai, il a conclu un appel à commentaires sur les initiatives décrites dans son document de consultation. Le comité a reçu et examine les soumissions de 215 particuliers et de 28 organisations.

- Le Barreau a poursuivi ses efforts pour que les Ontariens et Ontariennes à faible revenu reçoivent des **services d'aide juridique** solides et facilement accessibles. L'un des premiers architectes du système d'aide juridique moderne, le Barreau soutient l'Alliance pour l'aide juridique durable (AAJD) et en fait partie. Le Barreau, avec l'AAJD, milite activement pour améliorer la Loi sur les services d'aide juridique.

- Le **Groupe d'action sur l'accès à la justice (TAG)** a célébré la quatrième Semaine de l'accès à la justice en Ontario (du 28 octobre au 1er novembre) en tenant cinq évènements. Près de 1 500 personnes y ont participé en personne et par webémission. On y a abordé des sujets variés, comme les défis du secteur de la justice pour les Autochtones, les investissements en justice, les justiciables non représentés, la technologie et le design en matière de données et l'éducation juridique publique. Les discussions tenues à la séance plénière ont généré des idées pour un programme du TAG 2020 bien rempli.

Accès à la justice

- Le ***Code de déontologie*** des avocats **a été modifié pour élargir la norme sur les conflits d'intérêts** aux avocats rémunérés par Aide juridique Ontario (AJO) et qui fournissent des services juridiques de courte durée, comme les avocats de service, ou des conseils juridiques sommaires. AJO offre des services juridiques à certains des membres les plus vulnérables de la société. Cette modification vise une délivrance plus efficace de services juridiques de courte durée et se traduit par un nombre réduit de clients qui se font refuser des services. La norme sur les conflits d'intérêts modifiée a également été élargie aux avocats qui fournissent des services juridiques de courte durée sous les auspices d'un programme ou d'un cours.

- Le Barreau a continué son travail sur un **permis proposé pour les prestataires de services en droit de la famille** dans le but d'améliorer l'accès à la justice pour les familles de l'Ontario. La structure proposée pour délivrer ce permis vise les parajuristes en règle et d'autres professionnels pour aider le public avec certains services en droit de la famille.

États financiers

2019

États financiers

États financiers

Le Barreau est dans une situation financière saine, avec une amélioration notable du solde du Fonds d'indemnisation, et est bien placé pour l'avenir.

Les Fonds d'administration générale des avocats et des parajuristes du Barreau de l'Ontario (le « Barreau »), qui comprennent les activités de prestation et d'administration des programmes du Barreau, ont affiché un excédent cumulé des charges sur les revenus de 836 000 $ (excédent des charges sur les revenus de 118 000 $ en 2018). Pour atténuer l'augmentation des cotisations annuelles, le budget de 2019 prévoyait l'utilisation de 5,1 $ M des soldes de fonds du Fonds d'administration générale des avocats et de 1,2 M$ de l'excédent des revenus de placements dans le Fonds d'assurance contre les erreurs et omissions. De même, le budget de 2019 prévoyait l'utilisation de 2,4 M$ du solde de fonds du Fonds d'administration générale des parajuristes pour financer les activités associées au Fonds d'administration générale des parajuristes. La planification d'un excédent des charges sur les revenus afin d'utiliser les soldes de fonds pour financer les activités est une pratique exemplaire en budgétisation d'une organisation sans but lucratif. En conséquence de cette performance financière, meilleure que prévu en 2019, le Barreau n'a pas utilisé le solde du Fonds d'administration générale des avocats et a utilisé une part moins importante que prévu dans le budget de 2019 du solde du Fonds d'administration générale des parajuristes pour financer ses activités.

Les fonds affectés du Barreau ont affiché un excédent cumulé des revenus sur les charges de 8,4 M$ en 2019 (excédent de 7,5 M$ sur les charges en 2018) le Fonds d'indemnisation des avocats affichant un excédent de 10,1 M$ sur les charges (excédent de 8,5 M$ sur les charges en 2018). En réponse à des réclamations inhabituellement élevées au Fonds d'indemnisation des avocats avant 2017, le Barreau a mis en œuvre un plan sur trois ans, de 2018 à 2020, pour refinancer le Fonds et restaurer sa stabilité financière. Dans le cadre de ce plan, la composante de cotisation annuelle du Fonds d'indemnisation des avocats a été augmentée pour cette période de trois ans dans le but d'obtenir 5 M$ de plus par année. À la fin de 2019, avec des réclamations revenant à un niveau plus normal, ce plan a permis au solde de fonds de passer à 21,8 M$.

Pour plus de renseignements, consultez les états financiers de 2019.

Membres du Conseil

2019

Membres du Conseil de 2019

Trésorier

Malcolm M. Mercer

Membres élus

Robert Adourian
Dr. Ryan Alford, LL.D.
Jack Braithwaite
D. Jared Brown
Robert J. Burd
Gerard Paul Charette
Joseph Chiummiento
Paul M. Cooper
Dianne G. Corbiere
Cathy Corsetti
Jean-Jacques Desgranges
Teresa Donnelly
Etienne Esquega
John Fagan
Julian Falconer
Sam Goldstein
Gary Graham
Joseph Groia
Philip Horgan
Jacqueline A. Horvat
Murray Klippenstein
Shelina Lalji
Cheryl Lean
Atrisha Lewis
Marian Lippa
Michelle Lomazzo
Cecil Lyon
C. Scott Marshall
Isfahan Merali
Gina Papageorgiou
Trevor Robert Parry
Jorge Pineda
Lubomir Poliacik
Geoff Pollock
Brian Prill
Jonathan M. Rosenthal
Chi-Kun Shi
Julia Shin Doi
Megan Shortreed
Andrew Spurgeon
Sidney H. Troister, MB
Tanya Walker, C.S.
Alexander David Wilkes
Claire Wilkinson
Nicholas dePencier Wright, C.S

Membres nommés

Robert Bateman
Seymour Epstein, ing.
Dr. Benson Lau, O. Ont
Nancy Lockhart, O. Ont
Geneviève Painchaud
Clare Sellers
Gerald Sheff
Doug Wellman

Membres d'office

Doug Downey, député provincial
Bob Aaron
L'hon. Robert P. Armstrong, c.r.
Larry Banack
Christopher Bentley
Michael J. Bryant
Paul Copeland, C.M., MB
Abraham Feinstein, c.r., MB
L'hon. Lee K. Ferrier, c.r.
Patrick Garret Furlong, c.r., MB
Gary Lloyd Gottlieb, c.r.
L'hon. John D. Ground, c.r.
Howard G. Hampton
Charles A. Harnick, c.r., MB
George D. Hunter
Vern Krishna, C.M., c.r., FRSC, MB
Ronald D. Manes
L'hon. R. Roy McMurtry, O.C., O.Ont., c.r., MB
W. A. Derry Millar, MB
Daniel J. Murphy, c.r.
Ross W. Murray, c.r.
Alan W. Pope, c.r.
Julian Porter, c.r., LL.D.
Judith M. Potter
L'hon. Allan Rock, P.C., c.r.
Clayton Ruby, C.M., LL.D.
Arthur R. A. Scace, C.M., c.r.
L'hon. James M. Spence, c.r., LL.D.
Norman W. Sterling, c.r.
Harvey T. Strosberg, c.r., MB
Gerald A. Swaye, c.r.
J. James Wardlaw, c.r., MB
Bradley H. Wright
David S. Young

Membres du Conseil de 2019

Trésoriers émérites

Thomas G. Conway, LL.D.
Janet E. Minor, LL.D.
Laurie H. Pawlitza, LL.D.

Membre honoraire

Son Altesse royale le Prince Charles, prince de Galles

Présidences de comités

Cathy Corsetti, accès à la justice
Teresa Donnelly, audit et finance
Joseph Groia, Fonds d'indemnisation
Dianne G.Corbiere, équité et affaires autochtones
Malcolm M. Mercer, relations gouvernementales et affaires publiques, contentieux, planification des priorités
Robert J. Burd, Comité permanent des parajuristes
Sidney H. Troister, perfectionnement professionnel
Jacqueline A. Horvat, règlementation de la profession
Isfahan Merali, Tribunal

Changements parmi les membres

11 avril – L'ancien trésorier émérite Paul B. Schabas a été nommé juge de la Cour supérieure de justice de l'Ontario.
11 avril – La conseillère élue Janet Leiper a été nommée juge de la Cour supérieure de justice de l'Ontario.
25 avril – Lee Akazaki a été élu conseiller pour pourvoir le poste laissé vacant par cette nomination.
30 avril – Élection des membres parajuristes et avocats du Conseil.
30 avril – Le trésorier Malcolm M. Mercer a été réélu conseiller et a repris ses tâches de trésorier comme membre d'office.
30 avril – Tanya Walker a été élue conseillère dans la région de Toronto pour pourvoir le poste laissé vacant par la reprise des tâches de M. Mercer comme trésorier à titre de membre d'office.
20 juin – Doug Downey a été nommé procureur général de l'Ontario et est devenu membre d'office, en remplacement de Caroline Mulroney.
27 juin – Malcolm M. Mercer a été réélu trésorier.
27 juin – Les personnes suivantes se sont jointes au Conseil à titre de conseillers publics nommés et renommés :

Robert Bateman
Seymour Epstein, ing (renommé)
Dr Benson Lau, O. Ont
Nancy Lockhart, O. Ont
Geneviève Painchaud
Clare Sellers
Gerald Sheff (renommé)
Doug Wellman

11 sept. –Orlando Da Silva a démissionné comme conseiller.
Oct. 24 – Jonathan Rosenthal a été élu conseiller pour pourvoir le poste laissé vacant par cette démission.

Statistiques

2019

STATISTIQUES

Membres

En 2019, le Barreau a règlementé plus de 55 360 avocats et plus de 9 470 parajuristes.

Sur ces chiffres, environ 37 900 avocats exerçaient le droit et 3 700 parajuristes fournissaient des services juridiques au 31 décembre 2019.

Avocats par âge et genre

Âge	Total	Hommes	% H	Femmes	% F
Moins de 30 ans	3 973	1 672	3,02 %	2 301	4,16 %
30 à 39 ans	14 869	6 967	12,58 %	7 902	14,27 %
40 à 49 ans	12 144	5 895	10,65 %	6 249	11,29 %
50 à 65 ans	14 917	8 904	16,08 %	6 013	10,86 %
Plus de 65 ans	9 457	7 840	14,16 %	1 617	2,92 %
Total	55 360	31 278	56,50 %	24 082	43,50 %

Remarques :

a. *Données au 31 décembre 2019.*
b. *Pourcentage du total.*
c. *Les pourcentages peuvent ne pas totaliser 100 en raison de l'arrondissement.*
d. *Les statistiques n'incluent pas les membres honoraires, les avocats nommés à des fonctions judiciaires ou les avocats dont le permis est suspendu au 31 décembre 2019.*

Membres

Parajuristes par âge et genre

Âge	Total	Hommes	% H	Femmes	% F
Moins de 30 ans	2 403	513	5,42 %	1 890	19,96 %
30 à 39 ans	2 679	696	7,35 %	1 983	20,94 %
40 à 49 ans	1 689	611	6,45 %	1 078	11,38 %
50 à 65 ans	2 157	1 065	11,25 %	1 092	11,53 %
Plus de 65 ans	542	415	4,38 %	127	1,34 %
Total	9 470	3 300	34,85 %	6 170	65,15 %

Remarques :

a. *Données au 31 décembre 2019.*

b. *Pourcentage du total.*

c. *Les pourcentages peuvent ne pas totaliser 100 en raison de l'arrondissement.*

d. *Les statistiques n'incluent pas les membres honoraires, les parajuristes nommés à des fonctions judiciaires ou les parajuristes dont le permis est suspendu au 31 décembre 2019.*

Membres

Avocats par type d'emploi et genre

Type d'emploi	Total	Hommes	% H	Femmes	% F
Exerçant seul(e)s	9 341	6 280	14,47 %	3 061	7,05 %
Associé(e)s	7 100	5 254	12,11 %	1 846	4,25 %
Employé(e)s	1 434	752	1,73 %	682	1,57 %
Salarié(e)s	8 682	4 463	10,28 %	4 219	9,72 %
Éducation	589	236	0,54 %	353	0,81 %
Gouvernement	6 081	2 519	5,80 %	3 562	8,21 %
En entreprise	5 824	2 834	6,53 %	2 990	6,89 %
Clinique juridique	588	170	0,39 %	418	0,96 %
Autre	3 757	1 874	4,32 %	1 883	4,34 %
Total	43 396	24 382	56,18 %	19 014	43,82 %

Remarques :

a. *Données au 31 décembre 2019.*
b. *Pourcentage du total.*
c. *Les pourcentages peuvent ne pas totaliser 100 en raison de l'arrondissement.*
d. *Ces statistiques n'incluent pas les membres honoraires, les avocats inactifs ou à la retraite, nommés à des fonctions judiciaires ou les avocats dont le permis est suspendu au 31 décembre 2019.*

Membres

Parajuristes par type d'emploi et genre

Type d'emploi	Total	Hommes	% H	Femmes	% F
Exerçant seul(e)s	1 706	1 019	13,90 %	687	9,37 %
Associé(e)s	175	111	1,51 %	64	0,87 %
Employé(e)s	853	262	3,57 %	591	8,06 %
Salarié(e)s	235	98	1,34 %	137	1,87 %
Éducation	85	17	0,23 %	68	0,93 %
Gouvernement	737	191	2,61 %	546	7,45 %
En entreprise	428	176	2,40 %	252	3,44 %
Clinique juridique	110	11	0.15 %	99	1,35 %
Autre	3 003	696	9,49 %	2 307	31,46 %
Total	7 332	2 581	3,.20 %	4 751	64,80 %

Remarques :

a. *Données au 31 décembre 2019.*
b. *Pourcentage du total.*
c. *Les pourcentages peuvent ne pas totaliser 100 en raison de l'arrondissement.*
d. *Les statistiques n'incluent pas les membres honoraires, les parajuristes inactifs ou à la retraite, les parajuristes nommés à des fonctions judiciaires ou les parajuristes dont le permis est suspendu au 31 décembre 2019.*

Membres

Répartition géographique des avocats et genre

Lieu	Total	Hommes	% H	Femmes	% F
Toronto	27 076	15 051	27,19 %	12 025	21,72 %
Ontario (sauf Toronto)	23 453	13 686	24,72 %	9 767	17,64 %
Canada (sauf l'Ontario)	2 865	1 533	2,77 %	1 332	2,41 %
Extérieur du Canada	1 966	1 008	1,82 %	958	1,73 %
Total	55 360	31 278	56,50 %	24 082	43,50 %

Remarques :

a. *Données au 31 décembre 2019.*
b. *Pourcentage du total.*
c. *Les pourcentages peuvent ne pas totaliser 100 en raison de l'arrondissement.*
d. *Les statistiques n'incluent pas les membres honoraires, les avocats nommés à des fonctions judiciaires ou les avocats dont le permis est suspendu au 31 décembre 2019.*

Membres

Répartition géographique des parajuristes et genre

Lieu	Total	Hommes	% H	Femmes	% F
Toronto	3 470	1 176	12,42 %	2 294	24,22 %
Ontario (sauf Toronto)	5 841	2 068	21,84 %	3 773	39,84 %
Canada (sauf l'Ontario)	122	39	0,41 %	83	0,88 %
Extérieur du Canada	37	17	0,18 %	20	0,21 %
Total	9 470	3 300	34,85 %	6 170	65,15 %

Remarques :

a. *Données au 31 décembre 2019.*
b. *Pourcentage du total.*
c. *Les pourcentages peuvent ne pas totaliser 100 en raison de l'arrondissement.*
d. *Les statistiques n'incluent pas les membres honoraires, les parajuristes nommés à des fonctions judiciaires ou les parajuristes dont le permis est suspendu au 31 décembre 2019.*

Membres

Nombres de cabinets d'avocats par taille

Taille	Nbre de cabinets	%
1 avocat	8 204	73,45 %
2 à 10 avocats/parajuristes	2 678	23,97 %
11 à 25 avocats/parajuristes	193	1,73 %
26 à 50 avocats/parajuristes	61	0,55 %
Plus de 51 avocats/parajuristes	34	0,30 %
Total	11 170	100,00 %

Remarques :

a. *Données au 31 décembre 2019.*
b. *Les statistiques sont fondées sur le lieu d'affaires principal.*
c. *La taille du cabinet est fondée sur le nombre d'avocats et de parajuristes en pratique privée au cabinet.*
d. *Les pourcentages peuvent ne pas totaliser 100 en raison de l'arrondissement.*

Nombres de cabinets de parajuristes par taille

Taille	Nbre de cabinets	%
1 parajuriste	1 601	87,44 %
2 à 10 parajuristes/avocats	226	12,34 %
11 à 25 parajuristes/avocats	3	0,16 %
26 à 50 parajuristes/avocats	1	0,05 %
Plus de 51 parajuristes/avocats	0	0,00 %
Total	1 831	100,00 %

Remarques :

a. *Données au 31 décembre 2019.*
b. *Les statistiques sont fondées sur le lieu d'affaires principal.*
c. *La taille du cabinet est fondée sur le nombre d'avocats et de parajuristes en pratique privée au cabinet.*
d. *Les pourcentages peuvent ne pas totaliser 100 en raison de l'arrondissement.*

Membres

Nombre d'avocats et de parajuristes en cabinet d'avocats par taille

Taille	Nbre d'avocats et de parajuristes	%
1 avocat	8 204	30,47 %
2 à 10 avocats/parajuristes	8 157	30,29 %
11 à 25 avocats/parajuristes	2 736	10,16 %
26 à 50 avocats/parajuristes	2 037	7,56 %
Plus de 51 avocats/parajuristes	5 794	21,52 %
Total	26 928	100,00 %

Remarques :

a. *Données au 31 décembre 2019.*
b. *Les statistiques sont fondées sur le lieu d'affaires principal.*
c. *La taille du cabinet est fondée sur le nombre d'avocats et de parajuristes en pratique privée au cabinet.*
d. *Les pourcentages peuvent ne pas totaliser 100 en raison de l'arrondissement.*

Nombre d'avocats et de parajuristes en cabinet de parajuristes par taille

Taille	Nbre d'avocats et de parajuristes	%
1 parajuriste	1 601	71,38 %
2 à 10 parajuristes/avocats	567	25,28 %
11 à 25 parajuristes/avocats	31	1,38 %
26 à 50 parajuristes/avocats	44	1,96 %
Plus de 51 parajuristes/avocats	0	0,00 %
Total	2 243	100,00 %

Remarques :

a. *Données au 31 décembre 2019.*
b. *Les statistiques sont fondées sur le lieu d'affaires principal.*
c. *La taille du cabinet est fondée sur le nombre d'avocats et de parajuristes en pratique privée au cabinet.*
d. *Les pourcentages peuvent ne pas totaliser 100 en raison de l'arrondissement.*

STATISTIQUES

Délivrance de permis

Nombre d'avocats et de parajuristes titulaires de permis par genre

Avocats

Femmes	1 319	54,4
Hommes	1 104	45,6
Total	2 423	100,00

Parajuristes

Femmes	785	74,3
Hommes	272	25,7
Total	1 057	100,00

Inscription au processus d'accès à la profession d'avocat et de parajuriste par genre

Avocats

Femmes	1 449	54,02
Hommes	1 232	45,94
s.o.*	1	0,04
Total	2 682	100,00

Parajuristes

Femmes	1 067	73,69
Hommes	381	26,31
s.o.*	0	0,00
Total	1 448	100,00

** Ne se sont pas identifiés comme hommes ou femmes.*

STATISTIQUES

Délivrance de permis

Inscription au processus d'accès à la profession d'avocat et de parajuriste par groupes visés par l'équité *

Avocats

Communautés racialisées	745	27,78
Francophones	124	4,62
Autochtones	39	1,42

Parajuristes

Communautés racialisées	288	19,89
Francophones	35	2,42
Autochtones	24	1,66

** Ces données proviennent des demandes faites au processus d'accès à la profession dans lesquelles les demandeurs s'identifient volontairement.*

STATISTIQUES

Règlementation

Plaintes

Le nombre de nouvelles plaintes reçues à la Direction de la règlementation professionnelle a augmenté en 2019. Le nombre total de nouvelles plaintes reçues en 2019 (4 379) était supérieur de 4,3 % au nombre total reçu en 2018 (4 200).

Plaintes reçues	
5 838	Plaintes reçues par le Barreau
126	Plaintes rouvertes
5 964	**Total des plaintes**
4 379	Plaintes renvoyées à la Règlementation professionnelle

Sujets des plaintes	
Avocats	77 %
Parajuristes	12 %
Non-titulaires de permis et demandeurs de permis d'avocats et de parajuristes	11 %

Plaignants	
Membres du public	71 %
Avocat(e)s ou parajuristes	12 %
Soulevées à l'interne (c.-à-d. le plaignant est le Barreau)	17 %

Règlementation

Types d'allégations soulevées dans les plaintes reçues

Type de problème	% des plaintes reçues par la Règlementation professionnelle
Problèmes de service (exemples : manquement à rendre des comptes, à communiquer, à servir le client)	48 %
Problèmes d'intégrité (exemples : civilité, conseils et comportements déshonorants)	40 %
Problèmes de gouvernance (exemples : omission de collaborer avec le Barreau, exercice illégal)	21 %
Problèmes financiers (exemples : utilisation irrégulière de comptes en fiducie, détournement, fraude immobilière et hypothécaire)	14 %
Problèmes de demandes particulières (exemples : capacité, bonnes mœurs)	9 %
Conflits (exemples : avocat(e) ou parajuriste en situation de conflit, relation d'affaires ou financière avec le client)	7 %

Le total dépasse 100 % parce que certaines plaintes soulèvent plus d'un problème.

STATISTIQUES

Règlementation

Domaine du droit identifié dans les plaintes reçues

Domaine du droit	2019	2018	2017
Contentieux civil	25 %	27 %	28 %
Famille	18 %	16 %	14 %
Immobilier	20 %	16 %	22 %
Criminel	12 %	12 %	10 %
Administratif/immigration	15 %	15 %	10 %
Successoral	5 %	6 %	6 %

STATISTIQUES

Règlementation

Enquêtes

En 2019, la Règlementation professionnelle a poursuivi son objectif d'avoir un processus de triage et de résolution des plaintes plus solide plus tôt dans le processus, sans nécessairement recourir à des enquêtes complètes prévues au paragraphe 49.3 (2) de la *Loi sur le Barreau*. Ces efforts permettent au personnel des enquêtes de se centrer sur les affaires qui présentent un plus haut risque pour le public et les professions.

Sur les plaintes qui ont été renvoyées pour enquête :

- 87 % des instructions visaient une enquête sur la conduite.
- 3 % des instructions visaient une enquête sur la capacité.
- 5 % des instructions visaient une enquête sur l'exercice illégal.
- 5 % des instructions visaient une enquête sur les bonnes mœurs.

Il n'y a pas de différence notable en ce qui concerne les raisons de clôture des enquêtes dans les trois dernières années.

Raisons de la clôture des plaintes en 2019, après enquête

Raison	%
Fermées par diversion*	2 %
Fermées avec avertissement du personnel ou conseil de pratique	24 %
Fermées parce que résolues	1 %
Fermées par manque de preuve pour justifier une mesure règlementaire	25 %
Fermetures par le personnel – autres raisons**	24 %
Transférées pour poursuite	25 %

** Rencontres règlementaires, invitations à participer, lettres d'avis, recommandations sur la pratique/de vérification ponctuelle, engagement. Inclut les plaintes abandonnées et les plaintes ne relevant pas de la compétence du Barreau.*

STATISTIQUES

Règlementation

Commissaire au règlement des plaintes

Lorsque le Barreau ferme un dossier après une enquête, le plaignant peut demander que la commissaire au règlement des plaintes (la « commissaire ») examine cette décision.

- Sur les 134 décisions rendues après un examen de la commissaire en 2019, seulement neuf dossiers (7 %) ont été renvoyés à la Règlementation professionnelle pour complément d'enquête et sur ces neuf dossiers, la commissaire n'était pas convaincue que la décision de fermer les dossiers était raisonnable dans huit dossiers. (L'autre dossier a été renvoyé parce que le plaignant a fourni une nouvelle preuve qui selon la commissaire justifiait une enquête plus poussée.)
- La directrice administrative de la Règlementation professionnelle a adopté la recommandation de la commissaire dans tous les dossiers qui ont été renvoyés.

Discipline

En 2019, 266 plaintes ou cas impliquant 164 avocat(e)s, parajuristes ou demandeurs ont été transférés au Service du contentieux - Discipline (« Service de la discipline ») pour être poursuivis. Le nombre d'affaires d'avocat(e)s, de parajuristes ou de demandeurs transférés au Service de la discipline en 2019 est environ le même que dans les années précédentes.

À la fin de 2019, le Service de discipline avait :

- 132 affaires devant la Section de première instance.
- 28 affaires devant le Tribunal du Barreau- Section d'appel ou devant les tribunaux.

Avis délivrés par le Service de discipline

Avis délivrés	2019	2018	2017
Avis de requête (conduite et capacité)	114	103	116
Avis de renvoi à l'audience (délivrance de permis [bonnes mœurs], rétablissement, différend concernant des conditions, réintégration)	16	13	23
Avis de motion pour suspension interlocutoire/ restriction	14	16	21
Total	144	132	160

Règlementation

Types d'allégations soulevées dans les avis délivrés en 2019

Type de problèmes	% des avis délivrés en 2019
Problèmes de service (exemples : manquement à rendre des comptes, à communiquer, à servir le client)	43 %
Problèmes d'intégrité (exemples : civilité, conseils ou comportements déshonorants)	48 %
Problèmes de gouvernance (exemples : omission de collaborer avec le Barreau, exercice illégal)	37 %
Problèmes financiers (exemples : utilisation irrégulière de comptes en fiducie, détournement, fraude immobilière et hypothécaire)	32 %
Problèmes de demandes particulières (exemples : capacité, bonnes mœurs)	16 %
Conflits (exemples : avocat(e)s ou parajuristes en situation de conflit, relation d'affaires ou financière avec le client)	6 %

Le total dépasse 100 % parce que certaines plaintes soulèvent plus d'un problème.

Règlementation

Ordonnances définitives rendues par la Section de première instance par année

117 affaires ont été conclues par le Tribunal du Barreau – Section de première instance en 2019*.

Affaires tranchées par la Section de première instance		Avocats			Parajuristes		
		2019	2018	2017	2019	2018	2017
Conduite	Total	53	74	89	21	32	33
	Réprimandes	7	15	22	3	7	3
	Suspensions	23	35	42	14	20	23
	Autorisations de rendre le permis	6	8	4	1	0	2
	Révocations	15	13	10	3	3	4
	Amendes	0	0	1	0	0	0
	Rejets/sursis	0	2	6	0	0	0
	Retraits/ Abandons	2	1	4	0	2	1
Suspensions interlocutoires ou restrictions		11	12	20	9	3	6
Capacité		6	1	3	1	0	2
Non-observation		1	0	0	0	0	0

Suite à la page suivante

Règlementation

(suite)

Ordonnances définitives rendues par la Section de première instance par année

Affaires tranchées par la Section de première instance	Avocats			Parajuristes		
	2019	2018	2017	2019	2018	2017
Rétablissement ou différend concernant des conditions	4	4	2	0	0	1
Délivrance de permis (avec les réadmissions)	5	5	3	6	8	5
Totaux	**80**	**96**	**117**	**37**	**43**	**47**
2019	**117**					
2018	**139**					
2017	**164**					

[*] « Affaire tranchée par la Section de première instance » pour la Règlementation professionnelle s'entend d'une affaire dans laquelle le Tribunal du Barreau - Section de première instance a rendu une ordonnance définitive et que le Tribunal est considéré comme functus ou lorsque l'affaire a été retirée, abandonnée ou réputée abandonnée.

Règlementation

Appels et demandes de révision judiciaire en 2019

	Tribunal du Barreau – Section d'appel	Cour divisionnaire	Cour d'appel de l'Ontario	Cour suprême du Canada
Affaires introduites	15 appels	4 appels 2 révisions judiciaires	1 demande d'autorisation d'appel 1 appel	Aucune
Affaires conclues	12 appels	5 appels; 3 révisions judiciaires	2 demandes d'autorisation d'appel	Aucune
Affaires en cours au 31 décembre 2019	21 appels	6 appels	1 appel	Aucune

Voir aussi :

Rapport annuel du Tribunal du Barreau

Rapport annuel de LAWPRO

Rapport annuel de LibraryCo inc.

Law Society of Ontario | Barreau de l'Ontario

Barreau de l'Ontario
130, rue Queen Ouest
Toronto ON M5H 2N6

facebook.com/lawsocietylso
twitter.com/lawsocietylso
linkedin.com/company/law-society-of-ontario

lso.ca/fr